

*Extrait du Rapport publié par Mr. Regnaud de son
opération du 15 février 1853.*

“ Je, soussigné, François Joseph Victor Regnaud, arpenteur provincial, ingénieur civil, demeurant à Montréal, certifie qu'ayant été requis par A. M. Delisle, Ecr., demeurant à Montréal, et autres citoyens et propriétaires du même lieu, d'examiner en mes qualités susdites, s'il y avait possibilité de pouvoir tracer à partir de la rue Craig un chemin de fer pour arriver au Côteau St. Louis, de manière à pouvoir continuer le tracé du dit chemin de fer jusqu'à un point quelconque de la rivière des Prairies, en se dirigeant par la place qui paraîtrait offrir le moins de difficultés pour atteindre St. Eustache, comté des Deux-Montagnes, en traversant l'Île Jésus.

“ Quoique je n'aie eu que peu de temps pour examiner cette question et visiter le terrain, je n'hésite pas à répondre affirmativement. Oui, au moyen d'un certain nombre d'arcs ou courbes décrites à partir de la rue Craig pour arriver jusqu'au chemin de la Petite Côte de la Visitation, on peut facilement en effectuant des déblais et des remblais surmonter les obstacles que semblerait présenter le dit Côteau dont la hauteur n'inquiètera nullement l'ingénieur chargé de vaincre cette difficulté.

“ J'ai mesuré, à partir de la rue Craig, une longueur de trois mille neuf cent soixante pieds pour arriver sur l'un des points du terrain de M. Logan, et j'ai trouvé que la différence de niveau n'est que de soixante pieds, c'est-à-dire d'un soixante-sixième. Mais ce soixante-sixième au moyen des courbures dont j'ai parlé précédemment, pourrait être réduit de manière à ne présenter qu'une déclivité peu sensible. Cependant c'est cette place qui offre la plus grande difficulté à surmonter.”

“ A partir du Côteau St. Louis pour arriver sur les bords de la rivière des Prairies, le chemin le plus court et qui offre le moins de difficultés à surmonter, est celui qui va, presque en ligne droite, aboutir au pont Viau. Je cite ce pont parce qu'il existe déjà et que dans le cas où la compagnie serait obligée d'en construire un, par suite du refus des propriétaires de ce pont d'en faire la cession à cette même compagnie, ce point est sans contredit l'un des plus propices à la construction d'un pont sur la rivière des Prairies.”